

BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE 2023 - EPREUVES TERMINALES - Documents à fournir par les candidats (tous statuts)

Libellé épreuve	Durée épreuve	Documents à transmettre au jury avant l'épreuve	Modalités de transmission des documents		Documents à remettre au jury le jour de l'épreuve
			Candidats scolarisés en établissement	Candidats individuels et CNED	Tous candidats
Oral de français	Oral : 20 min Préparation : 30 min	Récapitulatif des œuvres et des textes étudiés	Récapitulatif déposé par le chef d'établissement sur la plateforme collaborative externe	A transmettre par mail à ce.dec1@ac-bordeaux.fr pour le lundi 22 mai 2023 (sauf les candidats du CNED)	Récapitulatif des œuvres et des textes étudiés
Grand Oral	Oral 20 min Préparation : 20 min	Fiche indiquant les deux questions du candidat	Fiche de questions déposée par le chef d'établissement sur la plateforme collaborative	A transmettre par mail à ce.dec1@ac-bordeaux.fr pour le lundi 22 mai 2023 (sauf les candidats du CNED)	Fiche indiquant les deux questions du candidat
Cinéma-Audiovisuel	Oral : 30 min (sans préparation)	Réalisation audiovisuelle à déposer sur Médiacad	Le carnet de création sera déposé sur la plateforme collaborative externe selon les instructions transmises, pour le jeudi 9 mars 2023	A transmettre par mail à ce.dec1@ac-bordeaux.fr pour le jeudi 9 mars 2023	
Danse	Oral : 30 min Préparation : 30 min	Document de synthèse (1 ou 2 pages)	Le chef d'établissement transmet les éléments pour le jeudi 9 mars 2023 , à l'établissement de l'interrogateur, selon les instructions transmises		Le candidat apporte le jour de l'épreuve les différents carnets qu'il a constitués et le document de synthèse
Histoire des Arts	Oral : 30 min (sans préparation)	Dossier consistant en 2 portfolios sur clé USB Document de synthèse de la classe			Le candidat est muni d'une copie de la clé USB et d'un dossier imprimé comprenant un tirage des documents à remettre au jury dès le début de l'épreuve et le document de synthèse
Musique	Oral : 30 min (sans préparation)	Document de synthèse (2 pages maximum)			
Arts plastiques	Oral : 30 min Préparation : 10 min	Document de synthèse rédigé par le professeur			Document de synthèse Carnet de travail Projet constitué d'une à quatre réalisations plastiques et d'un dossier
Théâtre	Oral : 30 min Préparation : 30 min			Carnet de bord de l'élève et document de synthèse	
EPPCS	Oral : 15 minutes (sans préparation) Pratique : 15 minutes	Enregistrement audiovisuel (1 à 3 minutes) accompagné d'une fiche de synthèse	Le chef d'établissement transmet via Filesender, l'enregistrement audiovisuel et la fiche de synthèse aux 2 examinateurs convoqués, pour le 17 mars 2023		
Langues Littératures et cultures étrangères et régionales	Oral : 20 min (sans préparation)			Le candidat remet à l'examineur au début de l'épreuve un dossier personnel	
Pratiques chorégraphique ou musicale (S2TMD)	Pratique : 50 min	<u>Pratique musicale pour les candidats relevant d'un parcours de formation en composition-crédation</u> : Dossier d'œuvres personnelles à communiquer au jury 5 jours avant le commencement des épreuves	Le chef d'établissement transmet pour le mercredi 22 mars 2023 le dossier à l'établissement de l'interrogateur, selon les instructions transmises	A transmettre par mail à ce.dec1@ac-bordeaux.fr pour le mercredi 22 mars 2023	<u>Pratique chorégraphique</u> : enregistrement musical de la composition sur support numérique <u>Pratique musicale instrumentistes et chanteurs</u> : 2 exemplaires des partitions du programme

Textes de référence :

Oral de français : Note de service du 23 juillet 2020 - BOEN spécial n°6 du 31 juillet 2020

Grand Oral : Note de service du 27 juillet 2021 - BOEN n°31 du 26 août 2021

Arts : Note de service du 15 juillet 2021 - BOEN n°30 du 29 juillet 2021

EPPCS : Note de service du 24 mars 2022 - BOEN n°15 du 14 avril 2022

LLCER : Note de service du 23/07/2020 - BOEN spécial n°6 du 31 juillet 2020 modifiée par la note de service du 13 juillet 2021 - BOEN n°30 du 29 juillet 2021

S2TMD : Note de service du 11/02/202 - BOEN spécial n°2 du 13/02/2020 modifiée par la note de service du 15/07/2021 - BOEN n°30 du 29 juillet 2021

Candidats individuels et CNED : merci de nommer les documents que vous transférez au rectorat en respectant cette règle : NOM Prénom - libellé épreuve - n° de commission (ex : DUPONT Léon-Arts plastiques-ARPL05)

Le n° de commission est indiqué sur votre convocation